



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/199 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Hervé DANNOUX, Délégué régional de l'ASP à La Réunion, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnement", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX, délégation est également donnée à M. Jean-Max REVEL, Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2015.

Fait à Limoges
le **16 NOV. 2015**

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général
M. Hervé DANNOUX
M. Jean-Max REVEL
DRH
DFJL

Le Président Directeur général


Stéphane LE MOING